

## une gestion optimisée des déchets

RESPECTER l'environnement et la réglementation : ne pas brûler les déchets à l'air libre, ne pas les jeter dans la nature ou à l'égout...

ANTICIPER en estimant les quantités de déchets que vous allez produire et identifier les filières d'élimination adaptées. Vous pouvez ainsi répercuter ce coût dans vos devis et préciser vos bonnes pratiques sur ce point à vos clients.

EVITER LES MELANGES en triant au mieux vos déchets.

## chantier à faible nuisance

Les chantiers entraînent également d'autres nuisances : bruit, difficultés de circulation, gêne visuelle, pollutions diverses...

Réduire ces nuisances est pour vous la garantie d'un chantier sécurisé et d'une image valorisante vis-à-vis de vos clients et de la concurrence.

### *Minimiser le bruit*

- § informer le voisinage avant travaux
- § utiliser du matériel peu sonore
- § adapter si possible les horaires de travail

La CNATP  
Chambre Nationale de l'Artisanat des  
Travaux Publics et des Paysagistes  
s'engage à vos côtés

- Défense des intérêts des entreprises artisanales dans tous ces domaines du développement durable (accès aux marchés publics, promotion des savoir-faire, travail avec les partenaires pour créer les filières de valorisation des déchets manquantes ...)
- Mise en place de sessions de sensibilisation et de formation sur ces différents thèmes.
- Edition de brochures et de guides d'information.

Devenez artisan témoin  
en faisant partager votre expérience  
sur le développement durable.  
contact : Capeb Pays de la Loire T : 02 40 89 71 47.

pour en savoir plus

[www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr)  
[www.assohqe.org](http://www.assohqe.org)  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)  
[www.cnatp.org](http://www.cnatp.org)

Les professionnels du bâtiment et paysage  
acteurs  
du développement durable

fiche métier



## PAYSAGISTE

Je concrétise les projets de mes clients, notamment la création et l'entretien des espaces verts, ainsi que divers aménagements extérieurs (clôtures, pavages, arrosages ...).  
Mon rôle de conseil est lié à ma connaissance du milieu naturel, des espèces végétales et de la mise en œuvre des matériaux .

Je choisis mes produits de traitement avec soin et, comme j'interviens après tous les autres corps de métier, je suis particulièrement attentif à la propreté de mes chantiers.

CAPEB - T : 02 40 89 71 47 - dec 04



Comment intégrer  
le développement durable  
dans mon activité quotidienne ?

*Un jardin sain et respectueux de l'environnement est devenu une aspiration légitime de vos clients.*

Que proposer à vos clients ?

§ usage raisonné des engrais ou pesticides, ainsi que des solutions alternatives

§ technique de traitement non polluante contre les mauvaises herbes : traitement thermique, mécanique...

§ solutions naturelles préventives contre l'apparition des mauvaises herbes et ravageurs (paillis, plantes couvrantes, plantes relais, favorisant la présence d'auxiliaires ...)

§ amélioration du sol par des apports naturels, comme le compost issus des végétaux

§ assainissement individuel par lagunage qui recrée les conditions d'auto-épuration du milieu naturel

Le jardin apporte à ses occupants une source de bien être, notamment par la présence d'espèces végétales et d'eau, et contribue à l'amélioration du cadre de vie. Vous êtes donc force de proposition pour apporter à votre client un aménagement personnalisé selon les goûts de votre client.

Par l'utilisation d'espèces végétales locales, vous contribuez à une bonne intégration d'un bâtiment dans son environnement.

Attention : Certains travaux, comme la création ou le curage d'un étang, l'intervention sur un cours d'eau ou un chenal, peuvent être soumis à une déclaration au titre de la loi sur l'eau. L'accord du propriétaire n'est donc pas toujours suffisant dans ce cas.

*Les épisodes de sécheresse récents mettent en avant la nécessité de ne pas gaspiller l'eau douce, y compris dans les jardins.*

Que proposer à vos clients ?

§ Installer des systèmes d'arrosage automatique intégré ou au goutte à goutte, qui, à l'inverse des systèmes à dispersion simple (système oscillant ou à canon ...), consistent à apporter aux plantes uniquement l'eau dont elles ont besoin, et ainsi d'éviter de gaspiller de l'eau ;

§ Proposer à mes clients la récupération des eaux de pluie, pour alimenter leurs systèmes d'arrosage.

